



VILLE DE MAULE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2026

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

1 Table des matières

2	Analyse rétrospective 2025	5
2.1	Fonctionnement	5
2.1.1	Résumé du fonctionnement 2025	5
2.1.2	Détail des recettes	5
2.1.3	Détail des dépenses	6
2.2	Investissement	9
2.3	Analyse rétrospective 2023 – 2025 : évolution des résultats	11
2.3.1	Niveaux d'épargne	11
2.3.2	Investissements	12
2.3.3	Evolution de l'endettement communal depuis 2020	13
2.3.4	Structure et gestion de la dette	13
2.3.5	Capacité de désendettement	14
3	Elaboration du budget 2026	17
3.1	Contexte national - Loi de finances 2026	17
3.1.1	Croissance	17
3.1.2	Inflation	17
3.1.3	Emploi	17
3.1.4	Consommation des ménages	17
3.1.5	Taux d'intérêt	17
3.1.6	Dette publique	18
3.2	Contexte local	19
3.2.1	Ressources communales	19
3.2.2	La fiscalité : le potentiel fiscal de Maule	19
3.3	Loi de finances 2026 - Répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales	20
3.3.1	Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2026	20
3.3.2	Fiscalité	20
3.3.3	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	20
3.3.4	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	21
3.3.5	Droits de mutations	21
3.3.6	Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)	21
3.4	Objectifs budgétaires communaux 2026	23
3.4.1	Fonctionnement 2026	23
3.4.2	Investissement 2026	23
4	ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices	25
4.1	Explications sur la prospective	28
4.1.1	Dépenses	28
4.1.2	Recettes	28
4.1.3	Analyse financière	29

A l'heure de la rédaction, le gouvernement n'a pas encore établi son budget. Les montants d'imposition et de dotations ne sont pas encore connus mais il est à craindre que les premiers soient en hausse quand les secondes seront en baisse.

2 Analyse rétrospective 2025

Les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2025 à valider conjointement avec la Trésorerie des Mureaux, les derniers rattachements sur 2025 n'étant pas effectués à la date du présent rapport. La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu au premier semestre 2026 lors de l'adoption du compte financier unique 2025.

2.1 Fonctionnement

2.1.1 Résumé du fonctionnement 2025

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2025 est en baisse par rapport à 2024 mais reste convenable.

Les **dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en hausse** (+3,6%, soit +227 K€) et augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement (+1,4%, soit +106 K€).

Le **résultat de fonctionnement 2025 devrait donc être en baisse de -24,3%** par rapport à celui de 2024, soit -367 K€ (sous réserve des résultats définitifs de 2025, à confirmer lors de l'adoption du compte financier unique).

2.1.2 Détail des recettes

Les évolutions principales concernent le chapitre 731 Impositions directes (droits de mutations) et le chapitre 74 Dotations et participations.

- **Le chapitre 731 - Impositions directes** ne progresse que de +54 K€ en raison d'une hausse et des baisses concomitantes :
 - Hausse des droits de mutation (+ 104 K€) : 382 K€
 - Baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 7 K€) : 145 K€
 - Baisse des impôts directs de -43 K€ malgré la revalorisation des bases de +1,7% en 2025 en raison de la mise à jour des bases locatives de la taxe d'habitation par la DGFIP suite à une erreur dans leur base de données.
- **Le chapitre 74 « dotations et participations »** est en baisse de -13,2%, soit -115 K€, du fait de la baisse
 - de la DGF de -6% (-17 K€) : 273 K€
 - du FDPTP de -17,8% (-14 K€) : 64 K€

La dotation globale de fonctionnement est en baisse en 2025 (-17 K€), après une légère hausse en 2024 (+2 K€) et des baisses sur plusieurs années (- 26 K€ en 2022, -18 K€ en 2021, -18 K€ en 2020, - 16 K€ en 2019)

En ce qui concerne les autres chapitres, les évolutions sont moins marquées :

- **Le chapitre 013 « atténuations de charges »** est en hausse en 2025 (+28 K€). Le montant élevé s'explique par le remboursement de salaires de plusieurs agents en longue maladie ou en accident du travail dont le montant est partiellement couvert par notre assurance et par l'assurance maladie.

- **Le chapitre 70 « produits des services »** affiche une baisse de -1,8% (-14 K€). Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2025.
- **Le chapitre 73 (Impôts et taxes)** est stable.
- **Le chapitre 77 (produits exceptionnels)** est en hausse à 78 K€ en raison de la cession d'immobilisations (véhicules,...) et du remboursement de la subvention 2023 de 25 K€ de la halte-garderie

2.1.3 Détail des dépenses

- **Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** est en hausse. D'après nos estimations, elles augmenteraient de +2,2%, soit +39 K€ par rapport au réalisé 2024. Cette hausse s'explique essentiellement par :
 - les prestations de restauration scolaire (+7%, soit +24 K€) lié au nouveau marché au 1^{er} septembre : 349 K€
 - des contrats de maintenance (+39% soit +40 K€) suite à un avenant sur l'entretien du chauffage (+10 K€) : 142 K€
 - au nouveau logiciel Arpège (+3,5 K€) - maintenance
 - les révisions de prix de différents contrats

En 2025, **l'accent a été mis sur les recherches d'économie au maximum** (nouveaux contrats d'assurances : -20 K€, nouveau contrat photocopieurs : -5 K€, baisse du coût de l'électricité suite au passage en LED de l'éclairage public : -54 K€ ...) permettant ainsi la limitation de la hausse des frais de fonctionnement-

- **Le chapitre 012 « Charges de personnel »** augmente de +3,6% (+115 K€), essentiellement en raison de la hausse du taux de cotisations de la CNRACL (+3% : +32 K€), les augmentations de salaires en année pleine et les avancements d'échelons.
- **Le chapitre 014 « atténuation de produits »**, regroupe deux prélèvements :
 - le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) qui est figé à 370 856 € chaque année.
 - le FPIC pour un montant de 337 K€.

Ce chapitre est en hausse de +1,5%, du fait de l'augmentation du FPIC (+3,3%, soit +11 K€).
Les prélèvements de l'Etat sont supérieurs aux dotations.

- **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »**, regroupe principalement :
 - les subventions de fonctionnement versées aux associations : 176 K€
 - les participations aux Syndicats intercommunaux : 8 K€
 - les logiciels métiers hébergés (droit d'utilisation - nuage informatique) : 46 K€

Ce chapitre est en hausse de +9,1% (+48 K€) en raison essentiellement de la hausse de la subvention au CCAS (190 K€ en 2024 pour 245 K€ en 2025), du nouveau logiciel Arpège (+11 K€) et du renouvellement du contrat JVS (+13 K€).

- **Le chapitre 66 « Intérêts de la dette »** est en hausse de +21,3% (+14 K€) en raison des intérêts de préfinancement des emprunts de 750 K€ et de 800 K€ à la Banque des Territoires

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2023 et 2025.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Evolution Réalisé 25/24
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 908 967	1 774 922	1 955 128	1 814 203	2,2%
Chapitre 012 charges de personnel	3 138 720	3 188 580	3 412 600	3 303 801	3,6%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	704 855	697 114	707 856	707 600	1,5%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	504 850	531 653	670 576	579 850	9,1%
Sous total dépenses de gestion	6 257 391	6 192 268	6 746 160	6 405 454	3,4%
Chapitre 66 charges financières	60 132	66 386	82 810	80 545	21,3%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	250	0	500	0	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	6 317 773	6 258 654	6 829 470	6 485 999	3,6%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	336 601	323 016	391 317	373 784	15,7%
Chapitre 68 dotations aux provisions (semi-budgétaires)	1 029	28 617	14 872	14 734	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	763 102	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 655 403	6 610 286	7 998 761	6 874 517	4,0%
RECETTES					
Chapitre 013 atténuation de charges	63 236	64 404	40 000	92 186	43,1%
Chapitre 70 produit des services	780 005	763 749	778 021	750 217	-1,8%
Chapitre 73 Impôts et taxes	7 023	2 833	2 833	2 832	0,0%
Chapitre 731 Droits de mutation et taxe sur électricité	480 069	430 154	430 000	527 311	22,6%
Chapitre 731 Impositions directes	5 105 878	5 434 172	5 541 393	5 390 947	-0,8%
Chapitre 74 dotations participations	682 305	870 792	744 015	755 840	-13,2%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	195 896	210 787	275 560	289 478	37,3%
Sous total recettes courantes de fonctionnement	7 314 412	7 776 892	7 811 822	7 808 811	0,4%
Chapitre 76 produits financiers	8	11	5	10	-7,1%
Chapitre 77 produits exceptionnels	1 360	2 400	53 100	78 151	3156,3%
Chapitre 78 Reprises sur amortissements, dépréciations	0	1 264	0	0	
Sous total recettes réelles de fonctionnement	7 315 780	7 780 566	7 864 927	7 886 972	1,4%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	14 636	8 767	21 711	21 711	147,6%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 330 415	7 789 334	7 886 638	7 908 682	1,5%
Résultat de l'exercice	675 012	1 179 047	-112 123	1 034 165	-12,3%
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	372 199	335 000	112 123	112 123	
RESULTAT GLOBAL	1 047 211	1 514 047	0	1 146 288	-24,3%

2.2 Investissement

NB : tous les montants indiqués sont en TTC

Le programme d'équipements (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au BP 2025 s'élevait à 5 423 K€**, dont :

- 3800 K€ de dépenses nouvelles
- 1 623 K€ de restes à réaliser de 2024 vers 2025 (travaux de 2024 payés en 2025).

Nous avons réellement réalisé **2 647 K€ sur les 5 423 K€ prévus**, sous réserve des derniers paiements, ce qui représente **un taux de réalisation qui s'élève à 49% (60% en 2024)**.

Certains projets ont connu des retards, comme le parking du centre-ville en raison de l'attente des autorisations administratives (400 K€), la maison du développement durable en raison d'études plus longues (300 K€), la rénovation de la toiture du cinéma (240 K€). Et certains projets n'ont tout simplement pas vu le jour en raison d'offres trop élevées par rapport aux estimations (enfouissement boulevard Paul Barré : 372 K€).

Ces réalisations génèrent des restes à réaliser **de 1 300 K€** (travaux engagés en 2025 mais qui seront payés en 2026).

Les principales réalisations de l'année 2025 sont pour 1,9 M€ :

- Extension du parc Fourmont et création d'un parking : 814 584 €
- Enfouissement des réseaux impasse de Beulle : 255 848 €
- Travaux de voirie : 162 369 €
- Fin de la rénovation de l'éclairage public : 108 887 €
- Enfouissement des réseaux du chemin de Clairefontaine : 98 574 €
- Réfection toilettes école primaire Charcot : 87 262 €
- Achat de véhicules communaux : 85 180 €
- Démarrage des travaux d'enfouissement rue de Mareil / chemin de Richemont : 81 576 €
- Fin de la reconstruction de l'accueil périscolaire primaire Charcot : 78 962 €
- Maîtrise d'œuvre du projet de la maison du développement durable : 74 100 €
- Isolation logement communal 2 rue du Clos Noyon : 52 750 €
- Kiosque pour le parc Fourmont : 37 431 €
- Achat de TNI pour les écoles : 25 878 €
- Travaux cuisine Coty : 15 039 €

Les principaux restes à réaliser 2025 sont pour 1,1 M€ :

- Aménagement parking centre-ville et rue de Flaville : 800 000 €
- Solde de la maîtrise d'œuvre de la maison du développement durable : 76 238 €
- Suite du déploiement de la vidéoprotection : 51 708 €
- Désamiantage maison du développement durable : 47 400 €
- Solde de l'enfouissement des réseaux rue de Mareil / chemin de Richemont : 47 359 €
- Solde maîtrise d'œuvre du parking centre-ville : 31 440 €

En ce qui concerne **les recettes d'investissement**, elles s'élèvent à 2 126 K€ et se composent essentiellement de :

- Emprunt long terme : 800 000 €
- FCTVA : 517 075 €
- Subventions département, région, SEY, Etat : 728 939 €
- Cession terrains, véhicules : 53 100 €
- Taxe d'aménagement : 26 594 € (montant en baisse depuis plusieurs années, en attente réponse de la DGFIP)

Les restes à réaliser en recette 2026 sont principalement :

- Subvention Région parking centre-ville : 364 060 €
- Subvention DSIL parking centre-ville : 116 000 €
- Solde fonds de concours CCGM parc Fourmont : 175 000 €
- Subvention CAF accueil périscolaire : 170 700 €
- Solde subvention fonds vert éclairage public : 131 964 €
- Solde subvention Département parc Fourmont : 106 128 €
- Fonds de concours CCGM enfouissement chemin de Richemont : 100 000 €
- Fonds de concours enfouissement impasse de Beulle : 100 000 €
- Participation Orange, SEY 78 enfouissement diverses rues : 61 509 €
- Solde subvention Région éclairage public : 48 999 €
- Solde subvention Plan Vert parc Fourmont : 9 340 €

Certaines subventions seront réinscrites au BP 2026, en raison du décalage des travaux (parking centre-ville, maison du développement durable).

C'est l'autofinancement de la commune qui compense la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

2.3 Analyse rétrospective 2023 – 2025 : évolution des résultats

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2023 et 2024, ainsi que les résultats provisoires de 2025. Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales) ne sont pas intégrées.

2.3.1 Niveaux d'épargne

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune. Ce sont les encaissements et les décaissements réels de la commune, c'est-à-dire qui ont donné lieu à un mouvement de trésorerie.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier **notre maîtrise du fonctionnement**, d'autre part de **déterminer la part des investissements qui sera autofinancée**.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2023 et 2024, et des résultats provisoires de 2025.

	2023	2024	2025 (provisoire)
1/ Dépenses de gestion	6 257	6 192	6 405
2/ Recettes courantes	7 314	7 777	7 809
3/ Epargne de gestion (2-1)	1 057	1 585	1 404
4/ Frais financiers	60	66	81
5/ Epargne brute (3-4)	997	1 519	1 323
6/ Remboursement dette long terme	345	350	306
7/ Remboursement emprunt FCTVA	470	0	360
8/ Charges exceptionnelles	0	0	0
9/ Produits exceptionnels	1	2	78
10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)	653	1 171	1 095

Après avoir augmenté de +49,9% en 2024 en raison de d'une dotation exceptionnelle pour le filet de l'inflation sur 2023 (126 K€), l'épargne de gestion baisse de -11,4% en 2025, en raison de la hausse des prestations de services, de la masse salariale (voir plus haut) et des recettes qui progressent moins vite.

2.3.2 Investissements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	
							Paielements	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	2449 K€	3578 K€	5447 K€	2534 K€	1596 K€	3270 K€	2647 K€	1300 K€
Soit par habitant	408 €/hbt	596 €/hbt	908 €/hbt	422 €/hbt	266 €/hbt	543 €/hbt	415 €/hbt	204 €/hbt
Moyenne nationale	370 €/hbt	309 €/hbt	315 €/hbt	353 €/hbt	398 €/hbt	441 €/hbt		
Moyenne Yvelines	425 €/hbt	347 €/hbt	258 €/hbt					

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2025 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

Moyenne nationale : source fiche DDFIP

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6 007 en 2014, 5 958 en 2015, 5 920 en 2016, 5 999 en 2017, 2018 et 2019, 6 002 en 2020, 2021, 2022 et 2023 en 2024 6 024, 6 371 en 2025.

2.3.3 Evolution de l'endettement communal depuis 2020

Depuis 2020, après une baisse, la dette par habitant se stabilise. Celle-ci a augmenté de nouveau en 2025 afin de financer les projets lancés en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette souscrite au 31/12	3 053 875	3 355 957	3 593 720	3 139 589	3 539 954	4 124 008
Restes à réaliser (RAR)	850 000	600 000				
Dette par habitant	509	559	599	523	588	647
Dette par habitant incluant les RAR	650	659	599	523	588	647

En 2020 et 2021, des emprunts FCTVA ont été souscrits mais le déblocage des fonds n'a eu lieu que l'année suivante.

En 2025, le niveau d'endettement de la commune augmente avec + 16,5 % par rapport à 2024. Cette augmentation de la dette était prévue de par la souscription d'un emprunt de 2 M€ souscrit en 2023 dont la commune a tiré 750 K€ en 2024 et 800 K€ en 2025 afin de financer une partie des projets du mandat. Le solde du crédit souscrit ne sera pas utilisé.

2.3.4 Structure et gestion de la dette

Le budget primitif voté en avril 2025 prévoyait un programme d'emprunt global de 1 250 000 €, correspondant à :

- 800 000 € de l'emprunt à long terme souscrit en 2023 (qui était de 2 000 000 €) mais non encore utilisé dans son intégralité
- un emprunt FCTVA de 450 000 €

Les deux emprunts ont été tirés, comme inscrits au BP 2025.

Le solde de l'emprunt de 2 000 000 € souscrit en 2023 ne sera pas utilisé (soit 450 000 €) .

Parallèlement, en 2025, Maule a remboursé 665 K€ dont :

- 306 K€ en long terme.
- 360 K€ en court terme.

L'emprunt FCTVA de 2025 de 450 K€ sera remboursé en 2026.

Au 31/12/2025	2022	2023	2024	Dettes réelles au 31/12/2025
Endettement comptable	3 593 720	3 139 589	3 539 954	4 124 009
Endettement long terme	3 123 720	2 779 589	3 179 589	3 674 009
Endettement court terme	470 000	360 000	360 000	450 000
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>599 €</i>	<i>523 €</i>	<i>588 €</i>	<i>647 €</i>
Dont dette long terme	520 €	463 €	528 €	576 €
Dont dette court terme	79	100	60	71
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>780</i>	<i>767</i>	<i>741</i>	<i>nd</i>

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2022, 2023 et 2024 et des résultats provisoires de 2025.

Sources des moyennes :

- Nationale 2022, 2023 et 2024 : fiche DDFIP

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2025 s'élève à 3 674 009 €, soit une hausse de + 15,5% par rapport à 2024.

La comparaison nationale de la strate confirme que notre dette est bien inférieure, donc très raisonnable et parfaitement maîtrisée (-22,3% par rapport à la moyenne nationale de 2024).

2.3.5 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31 décembre et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation :

- zone médiane étant située à 8 ans pour une commune,
- zone très inquiétante à 11 ans

L'Etat, de son côté, demande aux collectivités locales de ne pas dépasser 10 ans.

En ce qui nous concerne, nous estimons que 7 ans est un maximal à ne pas dépasser.

	2023	2024	2025 (provisoire)
Endettement long terme au 31/12	2 779 589	3 179 589	3 674 009
<i>Endettement incluant les emprunts court terme</i>	<i>3 139 589</i>	<i>3 539 954</i>	<i>4 124 009</i>
Epargne brute	996 889	1 518 238	1 322 812
Capacité de désendettement long terme	2,8 ans	2,1 ans	2,8 ans
<i>Capacité de désendettement globale (avec emprunts courts termes)</i>	<i>3,1 ans</i>	<i>2,3 ans</i>	<i>3,1 ans</i>

La capacité de désendettement communale baisse entre 2023 et 2024 et qui s'explique par l'augmentation de l'épargne de gestion en 2024. Elle augmente entre 2024 et 2025 de par la souscription de l'emprunt de 800 000 €, et d'une baisse de l'épargne brute. Mais nous restons au niveau de 2023.

Nous demeurons à un niveau vertueux.

Conclusion sur l'endettement 2025 :

L'endettement global (long terme + court terme) s'élève à 4 124 009 €. Notre endettement est très inférieur à la moyenne nationale de la strate (741 € en 2024).

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2025 s'élève à 3 674 009 €, ramené à l'habitant à 576 €/hbt, soit une hausse de +15,5% par rapport à 2024.

Mais cette hausse avait été programmée afin de financer les nouveaux investissements particulièrement importants en 2024, 2025 et 2026, tout en conservant une capacité de désendettement correcte.

Conclusion pour 2025 :

Malgré les contraintes pesantes dues au contexte économique national et mondial, Maule investit très fortement pour le bien vivre et l'avenir des Maulois et grâce à sa bonne gestion de ses dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +3,6 %.
- Les recettes réelles de fonctionnement apparaissent en hausse de +1,4%.
- **Elles progressent moins vite que les dépenses. Aussi, il faut rester très vigilant sur l'effet ciseau**
- L'autofinancement s'élève à 1,4 M€. Il est en baisse par rapport à 2024
- Le taux de réalisation des investissements est de 49%. Si l'on tient compte des restes à réaliser, c'est-à-dire les marchés de travaux notifiés et engagés qui seront payés en 2026, nous sommes à un taux de réalisation de 73%.
- Un programme d'investissement de 415 €/habitant, en phase avec la moyenne nationale
- L'endettement communal toujours raisonnable et maîtrisé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 124 K€, (soit 647 €/habitant inférieur à la moyenne des communes de la strate de 5 000 à 7 500 habitants, en France : -22,3% par rapport à la moyenne nationale)
- Notre capacité de désendettement est bonne (2,8 ans en long terme et 3,1 en dette globale) qui nous ramène à un niveau de 2023
- Le ratio épargne brute (1323 M€) sur recettes réelles de fonctionnement (7887 M€) est de 16,8%. Il se situe en partie supérieure du seuil de référence (12-15%) utilisé par les banques, la Direction Générale des Collectivités Locales et la Cour des Comptes. De même, le ratio d'épargne brute par habitant est de 209 € est considéré comme très satisfaisant.
- **Malgré l'absence critique d'information sur les dotations et impositions gouvernementales et l'effet ciseau recette/dépenses évoqué précédemment, ces résultats permettent de ne pas augmenter le taux d'imposition pour la 8e année depuis 2018 et de limiter le recours à l'emprunt pour financer les indispensables rénovations de routes et de bâtiments.**

3 Elaboration du budget 2026

- Sources :
- INSEE, note de conjoncture décembre 2024, vue d'ensemble
 - DOB Caisse d'épargne 2025

3.1 Contexte national - Loi de finances 2026

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 est en cours de négociation par le gouvernement, l'assemblée nationale et le Sénat et il devrait être adopté avant la mi-février si tout se passe bien. Il est de nouveau présenté au Parlement dans un contexte politique et économique très difficile. A ce jour, la loi spéciale des finances permet au gouvernement de lever les impôts, de verser les avances de fiscalité aux collectivités et de payer les salaires des fonctionnaires.

L'objectif de faire baisser le déficit public est apparemment très compromis.

3.1.1 Croissance

Pour 2026, la prévision de croissance est de +1,0% (+0,9% en 2025), soit une croissance faible, impliquant une fragilité des acteurs économiques.

Dans la zone euro, pour 2026, elle est estimée à +1,2% (+1,3% en 2025).

3.1.2 Inflation

Les économistes estiment une inflation 2026 en hausse à + 1,3% après + 0,9% en 2025.

3.1.3 Emploi

La prévision du taux de chômage pour 2026 serait quasi stable selon la Banque de France pour atteindre 7,8%, contre 7,7% en 2025.

3.1.4 Consommation des ménages

La consommation des ménages est estimée à +0,8% en 2026 après +0,4% en 2025 soit une légère augmentation.

3.1.5 Taux d'intérêt

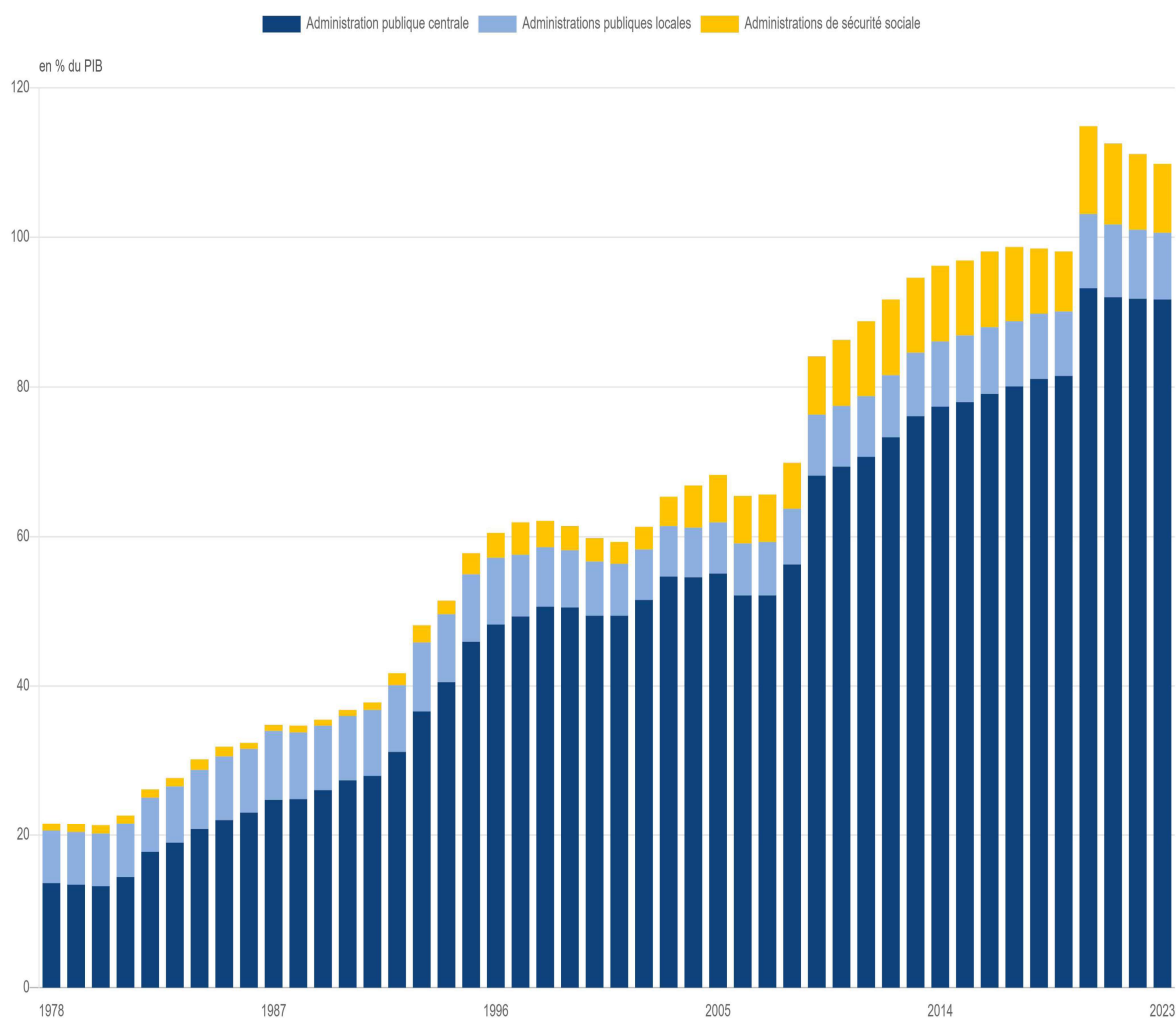
La Banque Centrale Européenne a de nouveau baissé les taux directeurs en 2025. Pour 2026, la tendance serait la stabilité.

BCE	2011	2012	2013	2014	2016	2022	2023	2024	2025
Evolution taux directeur	1%	0,75%	0,25%	0,05%	0%	2,5%	4,5%	3,15%	2,15%

3.1.6 Dette publique

Le déficit public est passé de 4,7% en 2022 à 6,1% en 2024. Il est en baisse à 5,4% en 2025, encore loin de l'objectif de 3%.

La dette en montant a continué à augmenter et a atteint au troisième trimestre 2025, 3 482 milliards €, soit 117,4% du PIB.



3.2 Contexte local

3.2.1 Ressources communales

Les principales ressources communales sont :

- Les taxes foncières et la compensation de l'ancienne taxe d'habitation
- La dotation globale de fonctionnement possiblement en baisse
- Le fond de péréquation de la taxe professionnelle qui diminue chaque année
- Les droits de mutations liés aux transactions immobilières
- Les produits des services (périscolaires, cantines, crèches, mises à disposition de personnels...)
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, en baisse
- Sur la période 2024-2026, des fonds de concours intercommunaux d'un montant de 700 K€ dont nous attendons toujours les versements.

Comme on pourra le voir dans l'analyse suivante, ces ressources suivent toutes une pente de plus en plus décroissante, impliquant la plus grande prudence lors de l'établissement du budget.

En outre, Maule supporte deux prélèvements de l'Etat qui eux sont fixes ou en croissance, le FNGIR, depuis la réforme de la taxe professionnelle et le FPIC, fonds destinés aux communes jugées plus démunies.

Ces deux prélèvements représentent un montant de plus de 700 K€, supérieur à la totalité des dotations de l'Etat.

3.2.2 La fiscalité : le potentiel fiscal de Maule

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants) qui est de 39,74%.

En € par habitant	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Potentiel fiscal de Maule	1032	1051	1062	1102	1187	1223
Moyenne nationale de la strate	931	959	955	1004	1076	1107

Sources :

- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

3.3 Loi de finances 2026 - Répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

3.3.1 Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2026

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées depuis 2018 en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

La clé de revalorisation fixée dans la loi de finances de 2018 (Indice ICPH) n'ayant pas été modifiée par le Parlement, la revalorisation des bases foncières pour 2026 sera de +0,8% à laquelle s'ajoute la dynamique des bases.

Une hypothèse prudente de 0,5% sera prise en compte pour l'élaboration du budget 2026 en ce qui concerne les nouvelles constructions et le secteur du bâtiment.

3.3.2 Fiscalité

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prev 2026
TAXE HABITATION	2 147 586	2 176 742	2 199 370	2 279 600	2 348 158	2 410 546	2 471 828	80 568	73 749	111 051	163 546	73 756	74 715
TAXE FONCIERES BATIES	1 464 735	1 461 576	1 524 934	1 563 907	1 623 858	1 690 972	1 723 594	2 918 167	3 051 390	3 266 982	3 443 669	3 495 021	3 543 056
TAXE FONCIERES NON BATIES	62 260	59 670	61 812	63 290	65 387	67 643	68 226	71 936	73 163	79 194	83 315	77 039	78 040
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR (POUR LES COMMUNES)								1 427 277	1 521 688	1 629 202	1 714 163	1 742 854	1 765 511
TOTAL FISCALITE	3 674 581	3 697 988	3 786 116	3 906 797	4 037 403	4 169 161	4 263 648	4 497 948	4 719 990	5 086 429	5 404 693	5 388 670	5 461 322
DGF	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	343 310	324 901	306 672	281 594	289 014	290 766	273 397	259 730
FDPTP	352 210	349 079	232 719	155 146	104 568	93 226	83 073	83 397	85 135	75 870	77 967	64 126	49 380
TOTAL FISCALITE + DOTATIONS AVANT PRELEVEMENT	4 760 240	4 632 921	4 470 504	4 437 168	4 501 332	4 605 697	4 671 622	4 888 017	5 086 719	5 451 313	5 773 426	5 726 193	5 770 432
PRELEVEMENT FNIGIR	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856
FPIC										325 869	325 883	336 744	343 479
TOTAL	4 389 384	4 262 065	4 099 648	4 066 312	4 130 476	4 234 841	4 300 766	4 517 161	4 715 863	4 754 588	5 076 687	5 018 593	5 056 097

3.3.3 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le projet de loi des finances n'étant pas encore présenté, pour la préparation budgétaire 2026, il est retenu une baisse de -5%, ce qui est néanmoins totalement aléatoire car fondée uniquement sur le principe constaté du désengagement récurrent de l'Etat, alors que les dépenses qu'ils nous a imposées (urbanisme, écoles, routes,...) sont croissantes.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
Dotation forfaitaire	324 901	306 672	281 594	289 014	290 766	273 397	259 730
Evolution	-5%	-5%	-8%	+2%	+0,6%	-6%	-5%
Perte supplémentaire annuelle	-18 408	-18 229	-25 078	+ 7 420	+1 752	-17 369	-13 667

3.3.4 Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Compte tenu de sa répartition par l'Etat pénalisant les Yvelines et de ce qui est annoncé dans la loi spéciale des finances , il est envisagé une baisse de -23% en 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
FDPTP	83 073	83 397	85 135	75 870	77 967	64 126	49 380
Evolution	-11%	0%	+2%	-11%	+2,8%	-17,8%	-23%
Perte supplémen- taire annuelle	-10 153	-324	+ 1 738	- 9 265	+ 2 097	-13 841	-14 746

3.3.5 Droits de mutations

Les droits de mutations proviennent des ventes immobilières. Très sensibles au contexte économique, ces droits subissent des variations conséquentes et difficilement prévisibles.

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Réalisé	368 233	410 140	431 939	378 334	517 923	532 981	286 279	278 494	382 156	398 498
BP	260 000	260 000	300 000	300 000	368 000	350 000	400 000	250 000	250 000	304 222
ECART	108 233	150 140	131 939	78 334	149 923	182 981	-113 721	28 494	132 156	94 275

Pour le BP 2026, il est prévu de conserver le niveau du réalisé 2024 par prudence, soit 280 K€.

3.3.6 Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Depuis 2023, la part communale est de nouveau payée par la commune mais sa collecte est réalisée au travers de la taxe foncière intercommunale et de la CFE depuis 2014. Ce déséquilibre est compensé depuis 2024 par des fonds de concours intercommunaux.

L'enveloppe nationale du FPIC est stable depuis 2017, cependant sa répartition, là encore, se fait au léger détriment de la plupart des communes yvelinoises en raison de la révision des potentiels financiers. Une hypothèse de +2% en 2026 a été retenue pour la part communale du FPIC.

	2023	2024	2025	Estimation 2026
FPIC global	325 869	325 883	336 744	343 479
Evolution		0%	+3%	+2%
Dépense supplémentaire annuelle		+ 14	+10 861	+6 735

	2014	2023	2024	2025	Prev 2026
DGF	733449	289 014	290 766	273 397	259 730
FDPTP	352210	75 870	77 967	64 126	49 380
TOTAL DOTATIONS	1 085 659	364 884	368 733	337 523	309 110
PRELEVEMENT FNGIR	370856	370 856	370 856	370 856	370 856
FPIC	0	325 869	325 883	336 744	343 479
TOTAL PRELEVEMENTS	370 856	696 725	696 739	707 600	714 335
DOTATIONS - PRELEVEMENTS	714 803	- 331 841	- 328 006	- 370 077	- 405 225

**Maule subit des prélèvements largement supérieurs aux dotations qu'elle perçoit de l'Etat.
 En 10 ans, l'Etat est passé de soutien à charge avec des dotations nettes en 2014 de +715 K€
 à des prélèvements nets en 2026 (estimation) de – 400 K€**

3.4 Objectifs budgétaires communaux 2026

Comme en 2025 et depuis 2018, l'objectif sera de ne pas augmenter le taux d'imposition des Maulois.

3.4.1 Fonctionnement 2026

Pour les projections suivantes, les comparaisons s'effectuent entre le BP 2025 et le projet de BP 2026.

La masse salariale prévisionnelle comprendra une hausse de l'ordre de 2,5% au BP 2026 par rapport au BP 2025, en raison, surtout de :

- la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL de 3%,
- la hausse du SMIC de 1,18% au 1^{er} janvier 2026
- la révision des grilles des 1^{er} échelons de la catégorie C
- les avancements d'échelons des fonctionnaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'orientent vers une baisse de -1,3% avec **des charges à caractère général qui baissent de -4% par rapport au BP 2025 (Etudes, révision du marché assurances, maintenance...)**. Le coût de l'énergie devrait être en baisse également, mais à ce stade, par prudence, il a été inscrit le même montant qu'au BP 2025, étant donné que nous n'avons pas encore le coût définitif de l'énergie pour 2025.

Il s'agira toujours de faire « le plus pour le moins » grâce à une gestion rigoureuse et des recherches d'aides financières :

- Maintenir la **recherche active des subventions** afin de rester proche des limites maximales de financement (60 à 70%) dont dépendront les travaux
- **Contenir au maximum les dépenses de fonctionnement** afin de ne pas devoir augmenter d'éviter d'augmenter les taux d'imposition en 2027
- **Poursuivre les efforts sur les économies d'énergie**
- **Préserver une épargne brute suffisante**

3.4.2 Investissement 2026

Plusieurs grands projets ont été déjà lancé en fin 2025 et vont se terminer en 2026.

- Maîtrise d'œuvre et aménagement parking centre-ville et rue Flaville
- Maîtrise d'œuvre de la maison du développement durable
- Suite du déploiement de la vidéoprotection
- Désamiantage maison du développement durable
- Enfouissement des réseaux chemin de Richemont
- Rénovation du terrain multisports du Radet

Le programme total des dépenses de travaux 2026 devrait se situer à environ 3,8 M€ HT, soit 4,6 M€ TTC (hors restes à réaliser).

Le montant négocié des subventions financera les grands projets et est estimé à hauteur de 2,5 M€ auquel il faut ajouter le remboursement de la TVA (FCTVA) pour 500 K€.

Comme en 2025, la commune ne pourra pas bénéficier de la subvention pour le triennal de voirie, étant donné que le Département n'a pas budgété les crédits en 2026, en raison de la baisse drastique des droits de mutation, seule ressource restant à sa disposition.

Maule bénéficiant donc maintenant de belles infrastructures, les futurs budgets se devront de privilégier la rénovation, qu'elle soit de rues, de bâtiments communaux, de gymnases, de réseaux d'eaux afin d'entretenir notre patrimoine, de favoriser les économies d'énergies et le développement durable.

Le budget 2026, à ce stade d'arbitrage, devrait nécessiter la souscription d'un emprunt long terme de 800 K€ et d'un emprunt court terme (FCTVA) de 500 K€. Ces montants ont été déterminés en fonction de l'autofinancement et du besoin de financement prévisionnels pour 2026, afin de conserver un fonds de roulement correct (aux alentours de 500 K€).

4 ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement

- Prestations de fonctionnement constantes
- Taux de taxe foncière stable (pas d'augmentation)

En K€

Ces éléments sont à considérer comme de la prospective. Aussi et dans ce cadre, il faut prendre en compte la prudence avec laquelle les données sont traitées. Dans la réalité, les résultats sont souvent meilleurs que les prospectives, pour la simple raison que les prospectives ont tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes par prudence.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Objectif 2027	2025	2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 775	1 955	1 814	1 858	1 888	27,91%	27,57%
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 189	3 413	3 304	3 500	3 571	50,82%	51,93%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	697	708	708	714	721	10,88%	10,59%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	532	671	580	582	584	8,92%	8,64%
66 CHARGES FINANCIERES	66	82	81	70	115	1,24%	1,04%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1	0	1	1	0,00%	0,01%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	29	15	15	15	15	0,23%	0,22%
TOTAL DEPENSES	6 287	6 844	6 501	6 740	6 895		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Objectif 2027	2024	2025
013 ATTENUATION DE CHARGES	64	40	92	40	40	1,17%	0,51%
70 PRODUITS DES SERVICES	764	778	750	763	774	9,51%	9,92%
73 IMPOTS ET TAXES	3	3	3	3	3	0,04%	0,04%
731 IMPOSITIONS DIRECTES	5 864	5 971	5 918	5 894	5 978	75,04%	76,64%
74 DOTATIONS PARTICIPATIONS	871	744	756	711	695	9,58%	8,91%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	211	276	289	300	310	3,67%	3,97%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	53	78	0	0	0,99%	0,00%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	1	0	0	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES	7 781	7 865	7 887	7 711	7 800		
	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Objectif 2027		
EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes-dépenses)	1 493	1 021	1 386	971	905		
EPARGNE DE GESTION (recettes courantes - dépenses de gestion)	1 586	1 066	1 403	1 055	1 036		
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de la dette)	350	666	666	783	874		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 274	5 423	3 795	4 614	2 214		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	1 093	2 488	1 215	3 050	850		
RECETTES DE CESSIION FONCIERE (compte 775)	2	53	53	0	0		
BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	2 179	2 881	2 527	1 564	1 364		
EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette) yc RAR	750	1 250	1 250	1 300	700		
Dont emprunt FCTVA	0	450	450	500	500		
FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE	1 124	-634	529	465	343		
DETTE AU 31 DECEMBRE	3 540	4 124	4 124	4 638	4 945		
CAPACITE DE DESENDETTEMENT GLOBALE	2,3	4,1	3,1	4,7	5,4		

	Prévision 2026 sans nouvel emprunt	Prévision 2026 avec nouveaux emprunt
en K€		
Fonds de roulement initial	529	529
Epargne de gestion	1 055	1 055
Remboursement frais financiers	70	70
Emprunts remboursés	783	783
Charges exceptionnelles	1	1
Epargne disponible	201	201
Besoin de financement des investissements	1 564	1 564
Emprunt à souscrire	0	1300
Dont emprunt FCTVA		500
Fonds de roulement final	-834	466
Endettement au 31/12	4 638	4 638

4.1 Explications sur la prospective

4.1.1 Dépenses

	2026	2027	
Charges à caractère général	2,5%	1,8%	
Masse salariale	2,5%	2%	
Atténuation de produits	2%	2%	FPIC (FNGIR stable)
Charges de gestion	2%	1,8%	subventions CCAS au niveau du réel 2025
Charges financières	-14%	64%	En 2026, fin des intérêts de préfinancement pour l'emprunt de la caisse des dépôts. En 2027, hausse suite aux emprunts 2026 et 2027

4.1.2 Recettes

	2026	2027	
Atténuation de charges	-54%	0%	remboursement de l'assurance et l'assurance maladie pour les salaires des agents en longue maladie ou accident du travail
Produits des services	+1,6%	+1,4%	
Impôts et taxes	-0,4%	1,4%	Fiscalité, taxe sur l'électricité, droits de mutation
Bases locatives pour la TF	0,8% + 0,5%	1% + 0,5%	
DGF	-5%	-5%	
FDPTP	-23%	-17%	
Autres produits de gestion courante			Loyers des logements communaux et de la maison médicale

4.1.3 Analyse financière

- **Remboursement de capital** : remboursement des échéances des emprunts (hausse en 2026 du fait de l'emprunt de 800 K€)
- **Besoin de financement** : différence entre les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement
- **Fonds de roulement** : le fonds de roulement représente la somme dont dispose la collectivité pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'être rémunérée par ses clients. Un fonds de roulement négatif signifie que soit l'épargne de gestion est insuffisante, soit le besoin de financement est trop élevé
Dans ce cas, la solution est soit d'augmenter les recettes de fonctionnement (recettes familles, fiscalité) ou de réduire des dépenses de fonctionnement, soit de diminuer les dépenses d'investissement ou augmenter les recettes (subventions, recours à l'emprunt)
- **Capacité de désendettement** : il s'agit de la capacité de la collectivité à se désendetter. Elle se calcule ainsi : dette au 31/12/N/ épargne brute. Plus l'épargne est important, plus la capacité de désendettement est basse. La zone médian est estimée à 8 ans